

Démotique

Michel Chauveau



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/2851>

DOI : [10.4000/ashp.2851](https://doi.org/10.4000/ashp.2851)

ISSN : 1969-6310

Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2019

Pagination : 6-10

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

Michel Chauveau, « Démotique », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 150 | 2019, mis en ligne le 07 juin 2019, consulté le 29 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/2851> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.2851>

DÉMOTIQUE

Directeur d'études : M. Michel CHAUVEAU

Programme de l'année 2017-2018 : I. *Textes documentaires*. — II. *Papyrus littéraires*.

Le directeur d'études a proposé aux étudiants et auditeurs une révision du papyrus British Museum 10845, provenant de la collection Michaelides et publié en 1969 par le savant américain George Hughes sous le titre intrigant de « The Cruel Father »¹.

Il s'agit d'une plainte adressée par deux orphelins aux animaux sacrés d'Hermopolis, ceux-ci étant censés les défendre dans un éventuel procès intenté à leur père, coupable selon eux de les avoir spoliés et abandonnés. Appartenant à un type de textes connus sous l'appellation « appels aux dieux », ce document est inhabituellement développé. Plutôt que de le situer à l'extrême fin de la période lagide, selon l'éditeur qui s'est fondé sur des graphies correspondant en fait à des lectures erronées, l'ensemble des données paléographiques incite à lui attribuer une date plus ancienne, vers la fin du troisième ou le début du deuxième siècle avant notre ère. Une photo récente de ce papyrus est disponible en ligne sur le site du British Museum. Celle-ci nous a permis de proposer plusieurs corrections importantes que la mauvaise qualité de la reproduction jointe à l'édition originale de permettait pas d'effectuer. Voici la traduction à laquelle nous sommes parvenus à l'issue de cette série de conférences :

Psenhotès et la fille Tnéphérôs^(a), les deux enfants mineurs qu'Haonchis a mis au monde pour Harpakémis – (celui-ci) étant méchant, les ayant jetés dehors sans avoir eu de pitié pour eux – sont ceux qui déclarent devant l'Ibis, le Faucon, le Babouin, et tous les dieux qui reposent avec ceux-ci dans la demeure de l'Ibis, le grand dieu qui réside à Hermopolis :

(Pour) nous, veuillez bien nous défendre devant la Cour et puissiez-vous faire en sorte qu'on écoute notre voix !^(b) Avilissement la nuit et misère le jour à cause d'un méchant, [...] un impie (qui ?) ne connaît pas de regret, que l'on nomme Harpakémis, alors que son (vrai) nom est Sharaha^(c), fils d'Oun-^rMontou¹, que l'on appelle notre père, alors qu'il n'a pas eu pitié de nous, et avec qui notre mère avait passé de nombreuses années. Elle nous avait ^relle-même¹ mis au monde pour lui^(d). Ma (*sic*) mère mourut alors que nous étions en bas âge, il prit alors une autre femme dans sa maison et il nous jeta dehors dès le jour de sa mort. Il ne nous donna ni pain, ni vêtement ni huile. Quiconque ressent pour nous la pitié que le dieu a mise dans son cœur, s'il nous voit affamés, il nous donnera un pain. Quiconque nous trouve dans les angles des murs dans la rue le soir, et qui ressent pour nous la pitié que le dieu a mise dans son cœur, il nous amènera^(e) dans sa maison jusqu'au matin. Alors même que la dot de notre mère est sous sa mainmise et qu'il nous en a spoliés ! Nous n'avons trouvé personne qui nous servira de protecteur contre lui en dehors de vous. C'est vous qui nous défendrez. S'il prête serment devant vous, puissiez-vous l'interroger, puissiez-vous nous départager d'avec cet homme-là ! Innombrables sont les sévices qu'il commet

1. *Studies in honor of John A. Wilson*, Chicago, 1969 (SAOC 35), p. 43-54 ; le papyrus a été republié par Abd-el-Gawad Migahid, *Demotische Briefe an Götter von der Spät- bis zur Römerzeit*, Würzburg, 1987, Urk. 9, p. 115-121.

contre nous. Si une brute nous frappe dans la rue, tout ce qu'il dit est : « Battez-les ! », il ne dit jamais : « Arrêtez ! ». S'il nous voit à la porte de sa maison, il nous jette des pierres^(f). Cet homme-là, il a de l'argent, des céréales, des légumes^(g) et (d'autres) choses, il n'est pas à court de ce pain qui nous avait été destiné^(h) ! Ils sont trop nombreux pour être écrits, alors qu'aucun papyrus ne peut les recevoir, les privations, les vols, les vexations et les contraintes que Hor-le-méchant⁽ⁱ⁾, notre père susmentionné, exerce sur nous. Avilissement la nuit et misère le jour à cause de cet homme-là ! Si vous l'interrogez, et si vous nous départagez d'avec lui, alors les magistrats^(j), les juges et les assesseurs du tribunal, quand ils l'interrogeront, établiront notre droit dans notre procès avec lui^(k). Nous sommes tombés, faites-nous relever ! Nous sommes opprimés, faites-le « cesser » ! Nous subissons l'injustice, faites que notre droit soit établi !

Nous jetons cet appel devant les dieux dont les noms sont écrits ci-dessus. Quiconque accèdera à ce document avec malveillance afin de le dénigrer, obligez-le à ne pas s'écarter de sa littéralité « en notre faveur »^(l). Faites qu'il le lise du début à la fin. Faites que cet homme-là [le lise] à la porte sud, à la porte nord, à la porte occidentale et à la porte orientale du lieu tandis que les dieux s'y reposent^(m), et c'est en entendant (la lecture de) cette lettre qu'ils lanceront leur malédiction.

Notes :

(a) *T3-nfr-hr* et non *N3-nfr-hr* (éd.), cf. E. Lüddeckens *et al.*, *Demotisches Namenbuch*, 1996, p. 1068. Pour la lecture *s.hm.t* au lieu de *w'.t*, voir M. Depauw, *the Demotic Letter*, Sommerhausen, 2006 (Dem. Stud. 14), p. 357. — (b) Je lis d'après la photo *inn mtw=tn mr 'nh't=n' m-b3h t3 qnb.t 'mtw=tn' [di.t sqm=w] hrw=n* au lieu de *iw=n mtw=tn mr[=tn n] 'm-b3h t3 qnb.t' [sqm=tn r] hrw=n* « We are yours. May you favor us before the Council and may listen to our plea » (éd.), difficilement explicable grammaticalement. Noter la construction du pronom indépendant (ΔΝΟΝ) en anaphore du COD suivi d'un conjonctif indépendant à sens injonctif. — (c) En dépit de l'opinion de l'éditeur, qui se fondait sur l'emploi de l'expression *mtw=w dd n=f*, ce n'est pas *Hr-pa-Kmy* qui doit être considéré comme le surnom du père, mais bien *Šr-'h'*. Celui-ci doit être un sobriquet que les deux enfants substituent au véritable nom de leur bourreau, selon une pratique bien attestée comme châtiment infligé aux criminels². Il pourrait s'agir de l'équivalent du copte ⲠⲁⲢⲁⲒⲉ « ayant brièvement vécu », exprimant ainsi le souhait des enfants d'un trépas prochain de leur géniteur. — (d) Je lis *w3h=s ms=n 'h'=s' n=f n-mwt t3y mwt* au lieu de *w3h=s ms=n 'di' =f n-mwt t3y <=n> mwt* « She bore us and he caused our mother's death » (éd.), car les signes bien visibles sur la photo entre *ms=n* et *=f n* permettent pas de lire le causatif *di*, tandis que le pronom *=f* semble bien surmonté du datif *n*. Je ne peux rien proposer d'autre que l'intensif *h'=s* « elle-même », bien que le sens de la nuance apportée par ce dernier n'apparaisse pas clairement. En tout cas, il ne paraît pas probable que les plaignants aient accusé leur père du féminicide de leur mère. — (e) Malgré l'avis contraire de l'éditeur, les traces me semblent mieux correspondre à *in* « amener » qu'à *t3y* « take ». — (f) Lire *iny.t* « pierre(s) » au lieu de *ipy.t* « oipe-container » (éd.), malgré le déterminatif sans rapport évident avec l'une ou l'autre lecture. — (g) Lire probablement *pr.t sm* « céréales et légumes », au lieu du simple *pr.t* (éd.) dont la graphie serait inexplicablement étendue. — (h) Je lis *p3y 'q <r>wn-n3.w 'h3'.w' n=n* au lieu de *p3y 'q <r>wn-n3.w 'ir=f t3 h' n=n*, lecture que l'éditeur a eu beaucoup de peine à justifier. Pour l'expression *h3' n* « préserver pour », comparer le copte ⲕⲠⲛ-. — (i) Le nom *Hr-pa-Kmy* « Horus-d'Égypte » a été cette fois transformé en *Hr-p3-wh3* « Horus-le-méchant », selon le même procédé de débaptisation discuté *supra* note (c). — (j) Lire *n3 sr:w* au lieu de *n3 s3wꜣy:w* « the guards » (éd.), voir J. Quack, *Enchoria* 18, 1991, p. 193-196. — (k) La séquence « magistrats, juges et assesseurs », selon notre interprétation, plutôt que « guards, messengers and servants », selon les lectures et interprétations de Hughes, semble bien évoquer la tenue d'un procès réel, les dieux étant censés inspirer le tribunal dans le jugement qui doit être rendu. — (l) Cette

2. Ainsi dans le Papyrus Dodgson, sur lequel voir mon rapport dans l'*Annuaire. EPHE, SHP, 144^e année (2011-2012)*, Paris, 2013, p. 2.

séquence doit être lue ainsi : *p3 rmt nb p3 t3 mtw=f ph p3y b3k (n) hbl[3] r hb' =f m-ir di.t sm=f r-bnr hr=f r'n=n'* au lieu de *p3 rmt nb p3 t3 mtw=f tk p3y b3k (n) h'3[h] r hb' =f m-ir di.t sm=f r-bnr hr hrw=n* « As for anyone in the world who will set this document on fire 'to destroy it', let him not to escape from our plea » (éd.). Noter que le signe lu *hrw* par Hughes n'est autre que le déterminatif habituel de *hr* « face », *hr=f* « sa face » désignant le texte littéral contenu dans le document. Ce que nous lisons *r'n=n'* pourrait aussi être le pronom *[[=n]]* biffé et remplacé par *=f*, ce dernier étant très clair sur la photo. Il n'est donc pas question dans ce passage d'une possible destruction du papyrus par le feu, mais d'une tentative de la partie adverse de minimiser son contenu, ce qui renforce l'hypothèse d'une pièce susceptible d'être présentée lors d'un procès réel. Enfin l'abandon des lectures *tk* et *h'3[h]* permet d'éliminer les principales preuves paléographiques avancées par Hughes pour une datation tardive du papyrus. — (m) L'emploi d'un circonstanciel au lieu du relatif attendu, qui a rendu justement l'éditeur perplexe, pourrait indiquer à mon sens qu'il n'est pas question du lieu de résidence habituel des hypostases divines, mais plutôt d'un reposoir ou d'un kiosque ouvert dans les quatre directions, et dans lequel seraient exposés les animaux sacrés lors d'une procession. C'est une telle occasion particulière qui rendrait possible la publicité de cet appel devant le tribunal des prêtres.

Cet « appel aux dieux » est ainsi une véritable plainte déposée auprès du tribunal du temple d'Hermopolis par deux enfants dans le but de récupérer l'héritage de leur mère dont leur père les a indûment spoliés. Les plaignants, mineurs et dépourvus de tuteur, puisque orphelins de mère et victimes de leur père, choisissent de se mettre sous la protection des dieux, et la plainte, effectivement destinée à être traitée par le tribunal des laocrites, a été rédigée par un professionnel qui l'a conçue comme un véritable plaidoyer susceptible d'émouvoir les juges humains en faveur de la cause défendue, et non seulement les dieux auxquels elle est explicitement adressée. Il s'agit donc bien d'un document ayant une réelle valeur juridique, et non d'un simple témoignage de piété confiante mais vaine.

À la demande de M^{me} Anne-Emmanuelle Veïsse, auteur d'un livre désormais classique sur les révoltes égyptiennes³, nous avons examiné et commenté la toute récente publication⁴ d'un papyrus conservé au Louvre, provenant du site de Gébélein et concernant de graves troubles en Haute-Égypte, probablement au tournant des II^e et I^{er} siècles avant notre ère. Le papyrus en question est constitué de deux fragments notables, dont le plus important comporte deux colonnes de texte lacunaires. C'est ce dernier qui suscite le plus grand intérêt, puisqu'il reproduit un rapport très circonstancié sur la répression d'une révolte ayant affecté les nomes pathyrite et hermonthite en Haute-Égypte, complétant ainsi un dossier déjà fourni de documents connus depuis longtemps et relatant des troubles similaires⁵. Il y est question de combats engageant des cavaliers et de l'infanterie, dont l'un des enjeux pourrait avoir été le contrôle du magasin ou entrepôt public du nome⁶ (d'Hermonthis ou de Pathyris?). On note aussi l'inondation intentionnelle du terroir dans le but probable de gêner le mouvement

3. *Les « révoltes égyptiennes » : recherches sur les troubles intérieurs en Égypte du règne de Ptolémée III à la conquête romaine*, Louvain, 2004 (Stud.Hell. 41).

4. F. de Cenival, D. Devauchelle et M. Pezin (†), « Les “révoltés” d'Hermonthis (Pap. Louvre F 13584 R^o) », dans K. Donker van Heel, F. A. J. Hoogendijk, C. J. Martin (éd.), *Hieratic, demotic and Greek Studies and Text Editions – Festschrift in Honour of Sven P. Vleeming (P.L.Bat. 34)*, Leyde, 2018, p. 233-248.

5. Voir A.-E. Veïsse, *op. cit.* (n. 3), p. 67-73 et 79.

6. A, col. 1, l. 1 et 2, selon notre lecture *pr-hd n p3 tš*.

des troupes⁷, des saisies d'animaux domestiques⁸, et la mention de nombreuses victimes⁹. En revanche, le texte livré par le second fragment ne semble concerner que des affaires agricoles et financières, sans qu'on puisse trouver le moindre lien évident de forme ou de contenu avec le premier¹⁰, l'écriture même paraît différente, au point qu'on peut s'interroger sur la pertinence, voire la réalité, de leur réunion sur un seul papyrus, réunion que les éditeurs n'ont guère argumentée de manière convaincante.

L'état de ces fragments est tel qu'il est impossible de restituer une seule phrase complète, et que l'interprétation donnée dans la publication comporte nombre de points hypothétiques et de problèmes insolubles. Malgré toute la minutie et l'acribie dont ont fait preuve les éditeurs, on peut proposer quelques corrections ou suggestions de lecture et de traduction qui ont été discutées lors de plusieurs séances consécutives :

Fragment A, col. 1

l. 1 : à la place de *pr-Mwt* (?), je me risquerai à lire *pr-hd* (également à la ligne 2 : *fy=f r pr-^rhd^r*, et col. 2, l. 2). Je traduirai la ligne ainsi : « [...] il les apporta (ou amena) au magasin du district. » La graphie est en tout cas très différente de celle, plus assurée, de *pr-Mwt* dans le fragment B, ligne 2.

l. 4 : *gtp=w* « ils furent défaits », plutôt que « ils vainquirent », selon l'usage le plus habituel du copte $\omega\tau\eta$, les rares parallèles démotiques ainsi que le déterminatif de la mort ici employé.

l. 6 : lire [...] *hn=w r Iwn-Mnt iw=w pt ^rm-s³=w*, « [...] ils s'approchèrent d'Hermonthis, alors qu'on leur courait après (ou en courant après eux) », au lieu de [...] *n3 rml nty* (?) *bks r Iwn-Mnt iw=w ^rpt irm^r=w*, « [...] les hommes qui se sont (?) révoltés vers Hermonthis, en s'enfuyant avec (?) eux. ». À noter que le mot *bks* « révolte » n'apparaît nullement dans le texte conservé, ce qui rend moins pertinent le titre même de l'article : « Les “révoltés” d'Hermonthis ».

Col. 2

l. 1-2 : une courte lacune gênante a dissuadé les éditeurs de proposer une interprétation claire pour ce début de paragraphe. La suggestion, non reprise dans la traduction, de lire *tw[s n3 y]r.w n ste* « voici les flots dans le canal... » me paraît impossible, puisque l'on attend ici, juste après la mention d'une date, une narration et non un discours. L'élément *tw* initial ne peut donc être qu'un *s_dm=f* causatif, et le sujet pluriel qui suit doit sans aucun doute désigner des individus chargés d'entretenir et de réguler les canaux d'irrigation. Je proposerai, en liant cette ligne à la suivante : « Le 9 Mésorè, [les] ^rgardiens¹¹ de canaux qui font circuler l'eau¹² firent [ouvrir les vannes (?) ...], l'eau monta tandis que les barrages et les digues étaient rompus vers le

7. A, col. 2, l. 1-2, selon notre interprétation.

8. A, col. 1, l. 9.

9. A, col. 1, l. 5 et 8.

10. Le seul point commun semble être la mention d'un certain Hermias (frgt A, col. 2, l. 3 ; et frgt B, l. 3), mais, comme le reconnaissent les éditeurs, le nom est trop répandu dans la Thébaidé de l'époque pour affirmer qu'il s'agit du même individu.

11. Les restes du mot partiellement en lacune peuvent difficilement correspondre à *yr* « flot », le déterminatif étant d'ailleurs différent de celui de l'eau. La graphie, courte mais apparemment complexe, serait plutôt celle d'un logogramme, peut-être *s3wty*?

12. À noter que l'antécédent de cette relative ne peut pas être *ste* « canal », ce substantif étant indéterminé.

magasin [...] ». Si cette hypothèse est juste, la montée de l'eau ne serait plus directement liée à la crue du Nil, comme le pensent les éditeurs¹³, mais serait la conséquence d'une action humaine, et il n'y aurait donc plus lieu d'y voir un indice pour la datation de ce texte.

l. 3 : au vu du déterminatif de la mort, *hq* me semble devoir être rapproché du copte 𐩧𐩺𐩀 « frapper, heurter, bousculer, écraser », plutôt que de *hqr* (copte 𐩧𐩺𐩀) « être orné, paré, armé ». Je comprends donc ainsi la phrase : « Hermias et la cavalerie bousculèrent la troupe (à pied) qui était avec lui », probablement par une fausse manœuvre. On peut supposer que la cavalerie, ayant brusquement fait retraite pour une cause quelconque (embuscade?), a piétiné les fantassins disposés à l'arrière, type d'accident souvent relaté dans les récits guerriers.

l. 6 : après *lf*, lire *tw3e [n sw] ʾI0ʾ [+x ?]* « (Au) matin du 10 [+ x ?] (Mésorè) ». Le signe qui suit doit être une simple croix en x, analogue à celle qui se trouve en marge de la ligne suivante. Pour l'ajout interlinéaire au-dessus, on ne peut retenir que la seconde solution de lecture proposée par les éditeurs : *wš n sh* « texte manquant », explicitant ainsi la présence de la croix. Une telle annotation du scribe permet d'inférer que ce dernier a compilé différents rapports partiels (rédigés sur ostraca?), et que ceux-ci comportaient éventuellement des lacunes.

Fragment B

l. 5 : au lieu de *p3 nty iw(=y) r šp ir [...]*, que l'absence de pronom résomptif rend difficile à accepter, je lirai bien *p3 hwʾt 20*, en traduisant : « [...] leur taxe sur la récolte pour le roi, à proportion (du nombre) de 20 cultivateurs ».

l. 9 : *p3 tn n pr-rsy* « la digue du Sud » me paraît peu probable, je lirai pour ma part *p3 bnr n pr-rsy*, et traduirai ainsi : « alors qu'il y en a de nombreux autres en dehors du Sud ».

l. 10 : lire au début *[n3 s]bq*, et traduire ainsi la ligne : « les biens qui seront ajoutés au (trésor du) roi sont maigres ».

l. 11 : lire *[p3 r'-]wh3 [r]-fy=w r-r=w iw bn-pw=n rh [...]* « [la] réclamation qu'on a portée contre eux, alors que nous n'avons pas pu [...] ».

13. *loc. cit.*, p. 245.